Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502453-20251215-2025_110-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 15 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	19

Vote	
A la majorité	
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 6

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **17/12/2025**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.
L'an 2025, le 15 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025.

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri ; Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme BAUDRIER Catherine, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, M. CHAUVEL Franck, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique, M. LEMETAYER Armel

Absent(s) ayant donné procuration : M. FARAULT Ronan à M. BARDEL Philippe, Mme NICOLAS Laurence à Mme ETIENNE Valérie, Mme GOBIN DUFOUR Laurence à M. CHAUVEL Franck, Mme DELAUNAY Anne à Mme SIDRE Anne, Mme CARDON Raphaëlle à Mme COLLET Jeanine, M. BAZIN Jean-Yves à M. AUBERT Serge
Absent(s) : M. GOUALLIER Patrice, Mme FROTIN Elaine

Secrétaire de séance : Mme ETIENNE Valérie

DÉLIBÉRATION 2025 -110 — Réalisation d'un emprunt sur le budget principal pour le financement de la médiathèque augmentée

Rapporteur : M. Serge AUBERT, Conseiller municipal délégué aux finances.

Dans le cadre de la réalisation de la médiathèque « augmentée », il est proposé au Conseil municipal de financer cet investissement au moyen d'un emprunt d'un montant de 2 500 000€, qui permettra de compléter les subventions obtenues pour cette opération et l'autofinancement alloué.
Une consultation a donc été organisée à ce sujet auprès d'organismes bancaires. Plusieurs d'entre eux ont transmis des propositions : La Banque Postale, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts). La demande portait sur un emprunt de 2 500 000 € remboursable à taux fixe ou variable sur une durée 30 ans.
Les membres de la Commission « Finances et Gestion du Personnel » ont examiné les différentes offres reçues des organismes bancaires lors de leur réunion du 11 décembre dernier. Ils proposent au Conseil Municipal de retenir la proposition de prêt formulée par la Banque des Territoires, qui s'établit dans les conditions suivantes, et qui s'avère être, tant techniquement qu'économiquement, la plus intéressante :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502453-20251215-2025_110-DE

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique
Montant : 2 500 000 euros
Durée d'amortissement : 30 ans
Phase de mobilisation des fonds (préfinancement) : 24 mois
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement progressif (échéances constantes)
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Vu les différentes offres reçues des organismes bancaires consultés,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Gestion du Personnel », réunie le 11 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal est invité à :
- **Décider,** pour permettre le financement des travaux de construction de la future « médiathèque augmentée », la réalisation d'un emprunt de 2 500 000 € selon l'offre de la Banque des Territoires exposées ci-dessus.
- **Donner** pouvoir au Maire pour signer le contrat de prêt afférent ainsi que les toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de la décision d'emprunt prise.
- **Habiliter** le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations qui seront prévues dans le contrat de prêt et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.
- **Prendre** l'engagement d'inscrire en priorité chaque année au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt, et de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**19**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**19**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**6**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Henri DAUCÉ

MAIRIE de ROMILLE (Ille-et-Vilaine)